

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 8 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été mis en ligne sur le site internet de la Mairie le 3/09/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. GRIJOL François, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LE BARILLEC Joël, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, M. LUHERNE Vincent, M. RAULT Lucien, M. MASSON Pascal, Mme JUBIN Sophie

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Morbihan

Le : 11/09/2026

Et Publication du : 11/09/2026

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TOUBLANT Alexia à M. GRIJOL François

A été nommé(e) secrétaire : Mme CADORET Géraldine

2026-09-63 Centre de gestion : conventions de service 2027

L'Adjointe aux finances et ressources rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre des missions facultatives proposées, la mairie a conventionné avec le CDG pour certaines prestations jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Centre de Gestion du Morbihan, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et comme l'y autorise le Code Général de la Fonction Publique territoriale, développe, au service des employeurs publics, des services facultatifs en vertu des articles L. 452-40 à L. 452-48 du CGFP. Ces services facultatifs contribuent à faciliter, délivrer et développer un service public local de qualité et à moindre coût du fait de l'utilisation en commun de moyens humains et matériels au niveau départemental.

Monsieur le Maire propose solliciter le CDG 56 pour :

- bénéficier d'un accompagnement spécifique en matière d'archivage sous le contrôle technique et scientifique des Archives Départementales ;
- bénéficier d'un accompagnement spécifique en matière de médecine professionnelle et préventive ;
- l'exercice de la mission d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection.

Il est, à ce titre, nécessaire de renouveler les conventions suivantes pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2032 :

- convention cadre de moyens d'accès aux services facultatifs du centre de gestion,
- archives départementales,
- médecine professionnelle et préventive,
- mission inspection santé sécurité au travail.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de ces conventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les quatre conventions citées ci-dessus proposées par le CDG 56 dans le cadre des missions facultatives qu'il propose pour la période 2027-2032.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/09/2026

Le Maire

Michel GRIGNON

